



BAC PRO

**TECHNICIEN EN
CHAUDRONNERIE
INDUSTRIELLE**





PROFIL DE L'ÉLÈVE

- Être issu d'une classe de 3ème
- Être issu d'une classe de 2nde générale et technologique en réorientation

QUALITES REQUISES

- Autonomie
- Organisé, rigoureux, méthodique,
 - Esprit d'analyse
- Sens des responsabilités
 - Esprit d'équipe.

LES DÉBOUCHÉS

Bien que ce Bac Pro soit axé plus particulièrement sur de la poursuite d'études, il est possible d'être employé comme technicien/ouvrier au sein d'entreprises artisanales ou de PME-PMI du secteur de la métallerie et de la chaudronnerie dans les domaines d'activités décrits précédemment. Il n'y a pas de chômage dans cette filière, actuellement les entreprises ne trouvent pas assez de main d'oeuvre.

DOMAINE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien en Chaudronnerie Industrielle exerce ses fonctions dans :

- Aéronautique
- Nucléaire, Spatiale, Cryogénie, Vide
- Domaine maritime (naval)
- Agroalimentaire, fabrication de matériel agricole (éléments mécano-soudés)
- Pétrochimie (éléments de structures)
- Mobiliers (table, chaise, abri bus)
- Chaudières
- Travaux courants de tôlerie fine
- Carrosserie industrielle

POURSUITE D'ETUDES

- BTS CRCI
- BTS CPI
- Mention complémentaire : soudage, tuyauterie, matériaux composites, alu ...

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

DURÉE : 22 semaines durant les trois années de formation.

- **en 2nde** : 2 + 4 semaines en fin d'année
- **en 1ère** : 8 semaines sur deux périodes
- **en Tale** : 8 semaines sur deux périodes

HORAIRES DE LA FORMATION

> 2,5H :

E. P. S*

> 3H :

MATHS - SCIENCES⁽²⁾

FRANÇAIS - HISTOIRE - GÉOGRAPHIE⁽¹⁾

> 3,5H :

MATHS - SCIENCES EN PREMIÈRE

FRANÇAIS - HISTOIRE - GÉOGRAPHIE EN SECONDE

> 1H :

ARTS APPLIQUÉS*

> 2H :

LV1 (ANGLAIS) *

> 0,50H :

CO-INTERVENTION FRANÇAIS-EP EN TERMINALE

CO-INTERVENTION MATHS-EP⁽¹⁾

> 1H :

CO-INTERVENTION FRANÇAIS-EP⁽³⁾

CO-INTERVENTION MATHS-EP EN SECONDE

ECONOMIE - GESTION*

PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT*

> 2H :

RÉALISATION D'UN CHEF D'OEUVRE EN PREMIÈRE **

RÉALISATION D'UN CHEF D'OEUVRE EN TERMINALE **

> 11H :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN SECONDE

> 9,5H :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN PREMIÈRE

> 10H :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN TERMINALE

* heures pour la seconde, première et terminale

⁽¹⁾ heures en première et terminale

⁽²⁾ heures en seconde et terminale

⁽³⁾ heures en seconde et première